

DECRET N° 98 - 298 DU 20 AOUT 1998
portant nomination du directeur administratif et financier
du festival panafricain de musique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°82-585 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

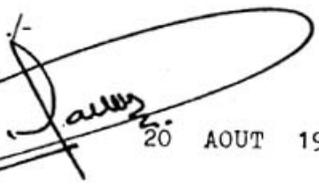
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n°98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier.- Monsieur **GOMEZ-GNALI André** est nommé directeur administratif et financier du festival panafricain de musique.

Article 2.- Monsieur **GOMEZ-GNALI André** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.-Le présent décret sera inséré au Journal officiel ./-

Fait à Brazzaville, le  20 AOUT 1998

Le Général d'armée Denis SASSOU – NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la culture et des arts,
chargée de la francophonie,



Mambou Aimée GNALI

Le ministre des finances
et du budget,



Mathias DZON